



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 décembre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 novembre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question 2), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 2), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question 2), M. Christophe LIME (à compter de la question 2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 2), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question 2), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Rosa REBRAB.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 1 incluse), M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question 1 incluse), M. Christophe LIME (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Patrick BONTEMPS à M. Michel LOYAT, M. Emile BRIOT à M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Sylvie WANLIN, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jacques GROSPERRIN à M. Pascal BONNET, M. Michel OMOURI à M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 39 - Suppression d'une servitude de passage piéton à usage public - Parcelle cadastrée section AZ n° 205

Suppression d'une servitude de passage piéton à usage public Parcelle cadastrée section AZ n° 205

Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN

Par actes des 22 mai et 15 juin 1992, la Ville de Besançon a cédé la parcelle cadastrée section AZ n° 205, sise 4 chemin du Fort Griffon, au profit des propriétaires de la parcelle contiguë cadastrée section AZ n° 191.

A l'occasion de cette transaction, une servitude de passage piétonnier à usage public a été consentie au profit de la commune, grevant une partie d'une dépendance située sur la parcelle cadastrée section AZ n° 205.

Les propriétaires actuels envisagent la restauration et l'aménagement de cette dépendance et sollicitent la suppression de cette servitude de passage piéton grevant leur bien.

Après instruction de cette demande il s'avère que cette servitude n'a plus lieu d'être, le cheminement piéton ayant été supprimé depuis plusieurs années par la commune.

Dès lors, il est proposé :

- de supprimer la servitude de passage piéton consentie aux termes de l'acte des 22 mai et 15 juin 1992,
- de constater cette suppression à titre purement gratuit sans indemnité de part et d'autre.

Les frais d'acte sont à la charge des propriétaires.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur la suppression de cette servitude aux conditions ci-dessus énoncées,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte et plans à intervenir constatant l'annulation de cette servitude.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Préfecture du Doubs

Reçu le **19 DEC. 2017**
Contrôle de légalité



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Daniëlle DARD.